

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-142 du 19 Avril 1983

chargeant le Camarade Amidou BABA-  
MOUSSA, Ministre de l'Information  
et de la Propagande de l'intérim  
du Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre  
du Plan, de la Statistique et de  
l'Analyse Economique pour compter  
du 20 Avril 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E

Article 1er. - Pour compter du 20 Avril 1983, le Camarade Amidou  
BABA-MOUSSA, Ministre de l'Information et de la Propagande est  
chargé de l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence  
du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Avril 1983

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - CC du PRPB 4 - ANR 4 - CPC 6 - SGG 4 PPC 2  
MPSAE-MIP 6 - autres Ministères 20 - DPE-DLC-INSAE 6 - IGE 4  
DAN 2 - INSJA 2 - DCCT 1 - ONEPI-Gde Chanc. 2 - UNB-FASJEP-BN 6  
BCP 1 Préfets 6 - JORPB 1.-